

La Poste perd une lettre...

Par **yanos**, le **04/10/2008** à **17:02**

Salut à tous

J'ai envoyé une lettre simple avec un objet de petite valeur à l'intérieur (un DVD). Seulement voilà, je l'ai envoyé mardi dernier et mon acheteur ne l'a toujours pas reçu. Il habite à Paris, je pensais donc que trois jours suffiraient mais bon... Je pense que la lettre a été perdue par la Poste.

Comme l'envoi simple rend impossible la preuve de l'envoi, la responsabilité de la Poste ne peut être engagée ? C'est donc à moi de dédommager l'acheteur ?

Par **Ishou**, le **04/10/2008** à **17:16**

Sur priceminister, quand c'est comme ça, ils envoient un email où ils demandent quand l'objet à été envoyé, numéro de suivi ou recommandé s'il y a ... Si on répond pas dans les 7 jours , ils considèrent que seul l'acheteur doit être remboursé. Le vendeur n'est pas payé. Sur les autres sites, je sais pas.

Ensuite, faut pas oublier que les postiers étaient en grève cette semaine...

Par **yanos**, le **04/10/2008** à **17:21**

Comme je l'ai dit c'est une lettre simple, donc je n'ai aucun numéro de suivi, ni AR, ni rien du tout.

Par **Ishou**, le **04/10/2008** à **17:29**

... Et que donc, les courriers peuvent mettre jusqu'à 3 semaines pour arriver à destination...